

À QUI PROFITE LA PROLIFÉRATION DES « START-UP » DANS L'ÉDUCATION NATIONALE ?



Julien Capron
03 juillet 2026

Le Vent Se Lève
À qui profite la prolifération des " start-up " dans l'éducation nationale ?
12 min
Temps de lecture 7 min

PARTAGER L'ARTICLE
TÉLÉCHARGER L'ARTICLE

Suivez-nous

f t i y l

FAITES UN DON DÉFISCALISÉ

ABONNEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER

REJOIGNEZ LA RÉDACTION !

Avec l'adoption du budget 2026, ce sont 4032 postes d'enseignants qui ont été supprimés. Dans un contexte assumé de réduction budgétaire, l'Education Nationale figure parmi les ministères touchés par les arbitrages gouvernementaux. Mais un secteur se porte très bien : celui des *start-up* spécialisées dans l'enseignement. Elles s'appellent Projet Voltaire, Spicee, Edumalin, ou encore Sondo. Si leur utilité demande encore à être démontrée, elles bénéficient de subventions massives. Et une nébuleuse d'acteurs, oscillant entre le Ministère de l'Education nationale et cette nébuleuse privée, en fait désormais la promotion. Au risque de conflits d'intérêts, masqués par un discours technophile ?

Beaucoup se souviendront du scandale du fonds « Samuel Paty » lancé par Marlène Schiappa, qui a fait l'objet de nombreuses controverses : manque de transparence dans la distribution des dotations, *start-up* bénéficiaires créées quelques semaines à peine avant la distribution des fonds, subventions disproportionnées au regard du travail fourni... Si l'affaire a connu un écho médiatique, elle a finalement été éclipsée par l'actualité. Les enjeux qu'elle soulève restent entiers.

Projet Voltaire, Spicee, Edumalin, Sondo... Ces noms, méconnus du grand public et souvent même des enseignants, désignent plus d'une centaine d'applications ou de plateformes éducatives financées par des fonds publics. Selon les estimations disponibles – difficiles à consolider en raison de la dispersion des budgets entre collectivités locales et ministère –, plusieurs millions d'euros y ont déjà été consacrés.

Lors du scandale du fonds Marianne, c'était plus de deux millions d'euros qui avaient été distribués à différentes structures, générant de nombreuses critiques : opacité des critères de financement et des montants parfois disproportionnés au regard du travail fourni. Ainsi, le programme iLaïc, porté par l'USEP, a reçu 355 000 € pour produire une poignée de vidéos cumulant seulement quelques centaines de vues sur YouTube et Instagram...

A ces subventions s'ajoutent presque systématiquement des abonnements – payés par des établissements publics – pour accéder à ces outils

On aurait pu s'attendre à ce que ces polémiques incitent à plus de prudence. Il n'en est rien : les partenariats entre l'État et le privé dans l'éducation n'ont jamais été aussi nombreux – et aussi opaques. En premier lieu, pour attirer les potentiels clients, les *start-up* de l'éducation procèdent à une vaste entreprise de désinformation, s'appuyant sur des recherches aux financements difficiles à tracer, voire disant s'appuyer sur des études souvent introuvables.

C'est le cas, par exemple du site Edumalin, qui affiche fièrement sur la page monlycee.net de la Région Ile de France : « Ces ressources sont un moyen efficace de lutte contre le décrochage scolaire : un élève qui les utilise régulièrement arrive en moyenne à 15/20 ». Dans quelle matière ? A raison de combien d'heures d'utilisation par semaine ? Aucune source n'étayera cet énoncé lapidaire.

La page du projet Voltaire affiche aussi comme vérité scientifique « la méthode Ancrage Mémoire® pour un apprentissage durable » (*sic*). Une marque déposée pour une notion censée être scientifique semble à tout le moins étrange – mais une technique éprouvée des opérations marketing en sciences de l'éducation. Rappelons au passage qu'en 2022, France Compétences a d'ailleurs suspendu la certification du Certificat Voltaire pour manque de rigueur, ce qui interroge sur la pertinence de son utilisation dans les établissements scolaires.

Des prétendues « études d'impact » sont mises en avant, s'appuyant sur des panels aux fondements scientifiques discutables. Sondo y affirme que « 88 % des enseignants jugent l'application appréciable, voire incontournable dans leurs pratiques pédagogiques ». Pourtant, une lecture attentive des données révèle que 28 % des répondants la qualifient seulement de « plutôt appréciable », et non d'incontournable. Pire : cette enquête a été menée auprès de... 70 personnes, un échantillon aux limites statistiques évidentes. L'auteur de ces lignes a testé l'abonnement Sondo durant l'année scolaire 2024-2025, avant de l'abandonner après avoir exposé ses réserves, sans jamais être sollicité pour contribuer à cette « étude d'impact ».

Citons notamment un article particulièrement révélateur de cette logique de mésinformation. Publié sur le site de l'académie de Paris, celui-ci semble reprendre l'intégralité des codes de l'article scientifique. Son objectif : étudier les cartes mentales au service des apprentissages. Cependant lorsque l'on se penche sur l'auteur, on se rend compte qu'il n'est autre que Loïc Perhirin, responsable éducation chez Mindware, qui détient l'application Mindview, et ingénieur industriel, donc dénué de compétences en sciences de l'éducation...

Ces communications se doublent de sollicitations commerciales régulières et intrusives, parmi les personnels de directions et les enseignants. Pour beaucoup de professeurs documentalistes en Île de France, ces appels sont réguliers, un par mois au grand minimum. Ce sont toujours des responsables en marketing, jamais des professeurs, qui vantent les réussites de leurs méthodes informatisées. Par ailleurs, les webinaires organisés par la librairie EMLS pour mettre en avant ces ressources sont systématiquement animés par des responsables marketing et s'appuient sur des « études » (notamment en neurosciences) qui sont rarement présentées ou sourcées. Ces webinaires qui sont rediffusés sur le site [Monlycee.net](#) ne semblent d'ailleurs jamais avoir de participant, puisque systématiquement aucune question de fin de webinaire n'est posée.

Les financements de l'ensemble de ces applications sont multiples et très opaques. Ainsi, Edumalin se vante d'avoir la confiance de la mairie de Paris, département Val d'Oise, Centre-Val de Loire, Académie de Paris, Ministère de l'Education nationale, académie de Créteil, Gouvernement... Si ces partenariats suggèrent des financements publics, leur montant exact et leur répartition restent flous. Résultat : des fonds issus de l'impôt alimentent le chiffre d'affaires d'une entreprise privée, sans que leur impact sur le service public ne soit clairement évalué.

Depuis 2017, il existe chaque année une commission Edu-up qui propose de financer des start-up privées dans le domaine de l'éducation. Chaque subvention peut aller jusqu'à 70 000 euros. Pour l'année 2025, ce sont douze start-up différentes qui ont été financées par ces moyens. Le financement peut aussi être accordé à des associations, cependant la majorité des financements sont accordées à des start-up. A noter aussi que la majorité des applications proposent des solutions où le suivi des élèves est principalement fait par IA – ce qui soulève des enjeux éthiques et pédagogiques évidents.

A ces subventions initiales s'ajoutent presque systématiquement des abonnements – là encore, payés par des établissements publics ou des collectivités – pour accéder à ces outils. Un double financement public, donc, sans transparence sur son coût total à l'échelle nationale.

Paul de Sinety, Délégué général à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture, s'affiche aussi comme administrateur de la Fondation Voltaire

Certaines personnalités du service public contribuent aussi, par leurs prises de parole, à la promotion de ces solutions privées. Ainsi, Philippe Taillard, Directeur du numérique éducatif de l'académie de Paris, déclare à propos d'Edumalin : « Une solution efficace pour identifier finement les lacunes de chaque élève, lui apporter une remédiation profitable, et ainsi lui offrir de vraies chances de réussite » – publicité gratuite pour ce produit privé. Sandrine Hurion, qui a travaillé auprès du ministère des Finances, de l'Industrie et du premier ministre est désormais responsable de la rédaction de la Fondation Voltaire.

Paul de Sinety, Délégué général à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture, s'affiche aussi comme administrateur de la Fondation Voltaire, chargée principalement de la mise en valeur et de la diffusion de la solution numérique payante du « Projet Voltaire ». La publicité passe aussi par des personnalités publiques. Ainsi Daniel Andler, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, mathématicien et philosophe, s'exprime-t-il sur le site d'Evidence B (propriétaire d'adaptiv'langue) pour mettre en valeur cette application d'exercices de travail de l'orthographe – bien qu'il touche à un domaine loin de sa spécialisation.

Quid de l'utilité pédagogique de ces applications-formes ? On l'aura compris : la plupart des applications ont été fondées par des informaticiens et semblent avoir peu inclus des chercheurs en science de l'éducation dans leur développement. Cela donne des résultats parfois discutables. Parmi les organismes financés, le projet Voltaire qui promet aux entreprises et aux écoles des améliorations notables en orthographe de leurs salariés et étudiants, se résume à des phrases à trou et des QCM, decontextualisés, sans manipulation grammaticale ou autres conseils apportés par de nombreux chercheurs en science de l'éducation. Il est aussi possible de questionner la pertinence d'Edumalin, une application qui se résume principalement à des vidéos suivies de QCM.

Rappelons aussi que la plupart des applications ont des équivalents libres et gratuits, aisément disponibles sur internet. Dans le cadre de cet article, quelques essais ont été menés. L'expérience de Sondo, une application présentée comme prometteuse pour améliorer la fluence et faciliter l'accès à la lecture des élèves dyslexiques, s'est révélée décevante. Les séances se heurtent à des problèmes techniques récurrents, à une mauvaise adaptation aux écrans des téléphones et tablettes (pourtant fournis par la Région Ile-de-France), ainsi qu'à un catalogue de ressources trop limité. L'outil a finalement été abandonné après quelques tentatives.

Adaptiv'langue, qui mise sur l'IA pour soutenir les apprentissages, n'a pas non plus tenu ses promesses. Les élèves se contentent de répondre mécaniquement à des exercices de texte à trous, sans véritable engagement cognitif. Malgré un financement automatique renouvelé chaque année par la Région, cette plateforme a elle aussi été délaissée. Quant à Nolej AI, l'idée d'utiliser l'IA pour générer des questions adaptées à des vidéos en ligne semblait séduisante. Dans les faits, le résultat se résumait à une série de QCM, souvent truffés d'erreurs et dépourvus de toute valeur pédagogique.

Cette méthode semble consister en une véritable délégation low-cost de missions pédagogiques à des acteurs privés. Dans un contexte de tension budgétaire, qui de mieux qu'externaliser, à moindre coût, des missions pédagogiques vers des start-up et plateformes privées. Pourtant, les acteurs éducatifs existants (professeurs, documentalistes, etc.) pourraient bénéficier directement de ces financements. Par exemple, la Fondation Voltaire finance des associations comme Be My Media pour des missions d'EMI déjà assurées par des enseignants et professeurs documentalistes.

La crise Covid aurait pourtant dû nous mener à une conclusion fondamentale : l'apprentissage passe avant tout par le contact humain ainsi qu'une pédagogie adaptée et contextualisée. De plus en plus, les professeurs sont incités à travailler sur les compétences psycho-sociales, qui sont au cœur de l'apprentissage, une injonction paradoxale face à la froideur de ces applications digitales. L'usage du numérique, ciblé, peut favoriser l'acquisition de compétences et l'autonomie des élèves, pour peu qu'il soit encadré par des enseignants et intégré aux programmes. Preuve que la solution n'est pas toujours onéreuse : La Digitale et La Forge des Communs regorgent d'outils libres et gratuits, avec plus d'une centaine de propositions adaptées aux besoins des professeurs.

Le recours systématique à des applications privées menace une institution déjà fragilisée par les restrictions budgétaires. Avec les millions d'euros du projet Marianne, et les centaines de milliers d'euros (estimation basse) injectés chaque année dans les solutions privées, ce sont des sorties scolaires, des réparations de bâtiments insalubres ou des aides ciblées sur les élèves en situation précaire qui auraient pu être financées. Le vrai risque ne réside pas seulement dans le gaspillage financier. L'utilisation non maîtrisée de ces outils peut aussi générer des lacunes chez les élèves, notamment en réduisant l'interaction humaine et la réflexion critique, essentielles à l'apprentissage. Pour l'instant, ce sujet reste peu médiatisé. Pourtant, les start-up de l'éducation, elles, ne connaissent pas la crise.

Ni la Région Ile de France, ni le rectorat de l'Académie de Créteil n'ont pour le moment répondu aux demandes de précisions concernant ces financements.

Note :

1 Rosianne Arseneau, Thierry Geoffre, « [Outils numériques et participe passé : quels types de tâches pour quels apprentissages morphosyntaxiques ?](#) [LE FRANÇAIS AUJOURD'HUI N°223 \(4/2023\), pp. 73-88, Armand Colin.](#)

ARTICLES CONNEXES

17 juillet 2026

Par Hugo Touzet

CONTRÔLER LES SONDAGES POUR MIEUX LES DÉFENDRE ? L'HISTOIRE AMBIGÜE DE LA RÉGULATION FRANÇAISE

Après avoir analysé leur rôle de carburant au commentaire médiatique, ils pès...

27 juin 2026

Par David Fontana

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ : LA GRANDE ARNAQUE INTERGÉNÉRATIONNELLE ?

L'adaptation de la France face aux canicules interroge à nouveau le bien-fondé de la « journée de solidarité » créée après la vague de chaleur de 2003. Plus...

22 juin 2026

Par Loïa Larmarque

COMMENT LA RARÉFACTION DES TERRES MENACE LA MATRILINÉARITÉ DANS LE MEGHALAYA (INDE)

Le bien documenté : la Commission européenne a modifié en profondeur les structures économiques et la répartition des ressources des pays colonis...

Tout reconstruire, tout réinventer

© LVSL - 2026

Politique	Entretiens	Faire un don
International	Dossiers	Newsletter
Économie	Carte de l'édition française	Contact
Société		L'équipe
Écologie	Les grands textes	Notre Projet
Culture		RGPD
Idées	Histoire	Mentions légales
Podcasts	Découvrez notre application mobile !	Charte d'éthique

Nous remercions nos partenaires

Suivez-nous

f t i y l